

Décret

Générale

colonial

Décret n° 06-422-1932 promulgation de la convention de commerce et de navigation signée à Paris, le 30 janvier 1929, entre la France et le, royaume des Serbes-Croates-Slovènes et du protocole de signature portant la même date.

n° 06-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 novembre 1931

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé la convention de commerce et de navigation signée à Paris, le 30 janvier 1929, entre la France et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes, et le protocole et les ratifications de ces actes ayant été échangées à Paris, le 18 août 1931, lesdits actes dont la teneur suit (1), recevront leur pleine et entière exécution.

Art. 2

— Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre du budget, le Ministre du commerce et de l'industrie, le Ministre de l'agriculture, le Ministre des colonies, le Ministre de la marine marchande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Paul DOUMER. Par le Président de la République : **Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, Pierre LAVAL. Le Ministre du budget, François PIÉTRI. Le Ministre du commerce et de l'industrie, Louis ROLLIN. Le Ministre de l'agriculture, André TARDIEU. Le Ministre des colonies, par intérim, André MAGINOT. Le Ministre de la marine marchande, DE CHAPPEDELAINE.**